

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Modification n°2 du PLU de Montesquieu

Par arrêté n° 15/2018 en date du 07 septembre 2018, le Président de la communauté de communes de Terres des Confluences a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 P.L.U. de Montesquieu ;

A cet effet,

Monsieur Bernard POULIGNY, ingénieur horticole (retraité) a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse comme commissaire enquêteur.

**L'enquête publique se déroulera à la mairie Montesquieu du 15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 (jusqu'à 12h30) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

La modification a pour objet :

- Suppression du COS ;
- Possibilité de construire des annexes et des extensions aux bâtiments d'habitation existants en zones A et N ;
- Création d'un emplacement réservé n°3 pour l'aménagement d'un chemin d'accès à l'école ;
- Possibilité pour les bâtiments identifiés en zone agricole du PLU de changer de destination pour de l'habitat ou/et de l'activité artisanale (suppression d'une vocation unique prédéfinie) ;

Le Président de la communauté de communes est la personne responsable du plan auprès de qui toute information peut être demandée.

L'ensemble du dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sous format papier, à la mairie aux jours et horaires d'ouverture :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
09:00 - 12:30	09:00 - 12:30	09:00 - 12:30	09:00 - 12:30
13:30 - 18:00		13:30 - 18:00	

- par voie dématérialisée, sur les sites internet de la commune de Montesquieu <http://www.montesquieu.fr/> et de la communauté de communes Terres des Confluences <https://www.terresdesconfluences.fr/>

Un poste informatique est mis à disposition, à cet effet, à la mairie de Montesquieu aux jours et horaires d'ouverture.

**Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Montesquieu :**

- **Lundi 15 octobre 2018 de 9h30 à 12h30**
- **Jeudi 25 octobre 2018 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 15 novembre 2018 de 9h30 à 12h30**

Toute observation pourra être consignée sur le registre d'enquête papier ou envoyée par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse postale suivante : Communauté de communes Terres des Confluences, 2006 route de Moissac, BP50046 - 82102 CASTELSARRASIN CEDEX ou à l'adresse mail suivante : [plumontesquieu@terresdesconfluences.fr](mailto:plumontesquieu@terresdesconfluences.fr)

L'ensemble des propositions et observations formulées seront consultables en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie et au siège de la communauté de communes Terres des Confluences et disponibles sur les sites internet de la commune de Montesquieu et de la communauté de communes pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, en s'adressant à la communauté de communes de Terres des Confluences.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera, par délibération, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du commissaire-enquêteur.

  
Le Président  
Bernard GARGUY